

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical
du 10 JUILLET 2024 à 15 heures
Salle Polyvalente - Cipières

Secrétaire de séance : Ludovic SANCHEZ

Membres en exercice : 63

Membres présents ou représentés : 32

Dont membres présents : 6

Dont membres en visio-conférence : 8

Dont pouvoirs : 18

Membres absents ou excusés : 31

Membres présents(es) : 6

Eric MELE, Stéphane MAILLARD Christian PICQ, Anthony SALOMONE, Ludovic SANCHEZ, Alain SERVELLA.

Présents (es) en visio-conférence : (8)

Bénédicte BEDEL, Michèle BELLERY, Jean-Paul DAVID, Vincent GIOBERGIA, Nicole HAMES, Jean-Pierre LAUGIER, Geneviève PIERRAT, Claudia WOLFF.

Pouvoirs : (18)

Claude CEPPI et Martine SILVANO donnent pouvoir à Stéphane MAILLARD.

Georges BOTELLA et Jean-Marc DELIA (Région) donnent pouvoir à Jean-Paul DAVID.

Jean Bernard MION et Christian ZAETTA donnent pouvoir à Eric MELE.

Gilbert HUGHES et Gérard LOMBARDO donnent pouvoir à Anthony SALOMONE.

Denis FISSORE et Patrick CALEGARI donnent pouvoir à Alain SERVELLA.

Myriam NOCERA donne pouvoir à Christian PICQ.

Julien DO SOUTO et Christian ZEDET donnent pouvoir à Ludovic SANCHEZ.

Marc MALFATTO (double compétence- CASA et commune Gréolières) donne pouvoir à Vincent GIOBERGIA.

Arnaud PRIGENT (double compétence-CASA-commune Sigale) donne pouvoir à Nicole HAMES.

Serge MAUREL donne pouvoir à Michèle BELLERY.

Absents-Excusés(es) : (31)

Joël BARRIERE, Alain BARBAGLI, Serge BERENGER, Florence BONNARD, Joëlle BOLOT, Caroline CAPE, Liliane CASTAGNOLI, Joëlle CECCARINI, Nicole CIMBE, Florence DALMASSO, Jean-Marc DELIA (commune St Vallier de Thiey) Annie DUVAL, Dominique ESTROSI-SASSONE, Colette FABRON, Maxime FERRERO, Renée-Paule GACHET, Didier GASTAUD, Sandrine GAIDON, Charles-Anges GINESY, Anne GIUJUZZA, Philippe HEURA, Céline LEGAL-ROUGIER, Jean-Marc MACARIO, Sandrine MOSCONI, Yves PASCAL, Marie-Christine PEYROUTOU-BAGNIS, Bruno ROUGANNE, Sonia SARTORI, Martine SEGHI, Brigitte SION, Jérôme VIAUD.

Autres invités : René PERIER, Claude MARTIN et Pierre FABRE – Conseil de Développement, Alexis ARGENTI – Maire de la Roque en Provence.

Techniciens : Sylvie BENAÏM - Chargée de mission -Département 06- Direction de l'Attractivité territoriale, Céline CHARRIER et LEMESLE Hélène- CASA, Sabine GEAY-BOREL -Région Sud- Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Franck SELVINI – CAPG, Dominique REISLER, Directrice du PNR, Elisabeth GALLIEN - Directrice Adjointe du PNR, Maryline PIERRE- Responsable Administrative, Caroline GIORGI – Chargée de projet « Agriculture », Jane BONY – Chargée de projet « accompagnement des acteurs écotouristiques »

Le Président accueille l'assemblée, remercie le Maire de Cipières, Gilbert TAULANE, pour son accueil au sein de sa commune et souhaite la bienvenue aux délégués présents en salle et en visio-conférence.

Le Président constate que le quorum est atteint et Monsieur Ludovic SANCHEZ est désigné secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances des comités syndicaux du 18 octobre 2023 et du 19 décembre 2023 sont adoptés à l'unanimité.

Le Président présente l'ordre du jour de cette réunion :

A. Délibérations liées aux projets :

1. Espaces pastoraux :

- Proposition de ratification de la motion de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour une meilleure reconnaissance des espaces pastoraux « intermédiaires » par les acteurs publics
- Portage administratif et participation à un projet de coopération Inter Parcs - Inter Espace Valléen de gestion des espaces intermédiaires/zones pastorales (Région Sud)

2. Délibérations de cadrage en vue de demandes de subventions sur des programmes européens pour des actions liées au soutien d'une économie endogène respectueuse des patrimoines :

- partenariat Européen pour l'Innovation afin de poursuivre la qualification de débouchés pour la valorisation des laines locales ;
- demande subvention FEADER - Coopération pour la structuration des filières agricoles – Montagne des Préalpes d'Azur et environs ;
- demande de subvention LEADER pour le projet d'accompagnement et de mise en réseau pour la transition des acteurs économiques du Parc des Préalpes d'Azur ;
- demande de subvention FEADER Mise en œuvre de la stratégie locale de développement forestier des Préalpes d'Azur – Programme d'actions de janvier 2025 au 30 juin 2027.

3. Contrat de Parc 2024 :

- Avis sur les projets soumis à la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Demande de subvention à la Région pour un projet de signalétique harmonisée sous convention de mandat (portage PNR)

4. Autorisation au Président de porter une demande de dérogation pour perturbation intentionnelle d'espèce protégée pour le compte de scientifiques bénévoles pour l'inventaire de l'Isabelle de France (papillon)

5. Mise en tourisme de la RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé) Alpes Azur Mercantour – Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la sélection de sites d'observation et/ou d'interprétation sonore du monde nocturne : délibération sur les critères de sélection et la composition du comité de décision

B. Délibérations liées aux ressources humaines :

1. Organisation du temps de travail - modificatif à la délibération n°23-D-029 du 6 juillet 2023.
2. Adoption du règlement intérieur des agents de la collectivité – modificatif de la délibération 23-D-030 du 6 juillet 2023 et autorisation spéciale d'absence pour concours.
3. Renouvellement de la convention unique d'offres de service du CDG06
4. Indemnisation des congés annuels non pris en cas de cessation définitive d'activité.
5. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
6. Création de 3 contrats de projets à compter du 1^{er} janvier 2025
7. Suppression de 3 postes permanents - Régularisation
8. Mise à jour du tableau des effectifs

C. Délibérations comptables :

1. Décision Modificative n°1 - Budget Principal - dont provisions pour risques et charge (créances douteuses) et chapitre 45
2. Budget principal – Placement des excédents de trésorerie sur des comptes à terme auprès du Trésor Public

D. Rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président

E. Questions diverses

➡ Questions diverses

A. Délibérations liées aux projets :

1. Espaces pastoraux :

- Proposition de ratification de la motion de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour une meilleure reconnaissance des espaces pastoraux « intermédiaires » par les acteurs publics

La Directrice laisse la parole à Caroline GIORGI, Chargée de projet « agriculture » qui explique que le Bureau du Parc a déjà examiné cette motion en avril 2024. Il est proposé aujourd'hui de ratifier cette motion particulièrement importante pour le massif des Alpes. Concernant notre territoire, cette motion pourra être prise en compte dans l'élaboration et l'adaptation des prochaines politiques publiques régionales ou interrégionales (massif des Alpes) mais également dans la prochaine Charte de Parc.

La reconnaissance de ces enjeux est au cœur du projet d'action inter-territoriale pour la préservation de la Trame Pastorale (enjeux économiques et d'adaptation au changement climatiques, paysagers, de préservation de la biodiversité).

Le Président souhaite connaître l'incidence d'une telle démarche. Elisabeth GALLIEN répond qu'il s'agit juste d'une motion permettant de mieux définir comment accompagner les espaces pastoraux.

Pierre FABRE considère qu'il y a intérêt à creuser cette question. Il existe des espaces intermédiaires dans les Préalpes, mais qui sont utilisés tout au long de l'année. Est-ce que la montée en connaissance de ces espaces permettra de leur donner un positionnement juridique demain ?

Caroline GIORGI précise que cette motion est portée par la Fédération des PNR de France et présente une approche cartographique et photographique de ces espaces à l'échelle des Alpes.

Jean-Paul DAVID ajoute que cette motion permet d'exprimer une volonté collective, de réfléchir et de voir les perspectives pour l'avenir.

Stéphane MAILLARD explique qu'il s'agit d'un enjeu pour l'agriculture et pour l'autonomie des troupeaux : "Nous sommes dans une zone tampon. Nous travaillons sur ce sujet sur la commune de Valderoure avec l'Association des agriculteurs du PNR depuis quelques années avec un projet d'agroforesterie, pour des lieux de pâtures, mais il est difficile de faire comprendre à la DDTM que sous nos arbres on a de l'herbe. Cependant, en ouvrant ces milieux on favorise la venue de cervidés. Le 14 juillet prochain se déroulera un évènement à Collongues avec la diffusion d'un film sur ce sujet."

Pierre FABRE ajoute que voter pour cette motion permet de mettre en place un espace de dialogue avec l'ONF.

Anthony SALOMONE précise, qu'en tant qu' élu au sein de l'association des communes pastorales et au vu de ce projet, on ne peut être qu'enthousiaste, car cela crée une nouvelle dynamique. Il y est complètement favorable.

Le projet de délibération est accompagné du texte détaillé de la motion.

La délibération n°24-D 016 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Portage administratif et participation à un projet de coopération Inter Parcs - Inter Espace Valléen de gestion des espaces intermédiaires/zones pastorales (Région Sud)**

Caroline GIORGI précise que dans la continuité de cette discussion, la motion de la Fédération des Parcs présentée ci-dessus est le fruit d'un projet partenarial entre plusieurs territoires du massif des Alpes (dont le Verdon), qui a permis :

- la mise au point et l'automatisation de méthodes de caractérisation et de suivi des trames pastorales ;
- de réaffirmer l'importance de la mosaïque de milieux et du maintien de parcours pastoraux au fil des saisons pour répondre à un maximum d'enjeux territoriaux et économiques (pour aller plus loin, cf cette vidéo du PNR Verdon : <https://www.youtube.com/watch?v=zC4b0MDk56M>) ;
- de cautionner des perspectives en matière d'observatoire (caractérisation et suivi des évolutions) et de programme opérationnel en vue de maintenir ou restaurer des trames dans les massifs et entre les massifs.

Caroline GIORGI présente également les liens avec l'actualité du territoire des Préalpes d'Azur notamment :

- des agriculteurs engagés dans le programme agro-environnemental et climatique avec des mesures en faveur du pastoralisme ;

- des agriculteurs engagés collectivement dans la réflexion sur les pratiques de pâturage (et fauche) pour le maintien d'une qualité fourragère optimale, malgré les évolutions climatiques ;
- étude en cours dans le cadre de la révision de la Charte de Parc > fin 2024 : facteurs d'érosion de la biodiversité, scénarios d'évolution (intérêt et limites) > priorités d'actions différenciées selon les sous territoires.

Aussi, il est proposé d'engager le PNR à la coopération qui se préfigure sur les Alpes du Sud, selon les modalités détaillées dans le projet de délibération.

Pierre FABRE questionne sur le financement de ce projet. Elisabeth GALLIEN précise que ce projet est financé par des subvention FEDER / Région et Massif des Alpes.

La Directrice précise que ce travail est mené avec le PNR du Verdon et que le PNR des Préalpes s'est proposé pour faire avancer le projet en étant chef de file. Il est prévu de délibérer aujourd'hui pour pouvoir déposer la demande de subvention en fin d'année.

La délibération n°24-D 017 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

2. Délibérations de cadrage en vue de demandes de subventions sur des programmes européens pour des actions liées au soutien d'une économie endogène respectueuse des patrimoines

La Directrice explique que pour qualifier les besoins des Préalpes d'Azur et engager de nouveaux projets, il y a lieu de prendre en compte l'actualité des politiques publiques locales, à savoir :

- une actualisation des enjeux pour l'agriculture qui connaît depuis ces dernières années une dynamique nouvelle, aujourd'hui confortée par les stratégies alimentaires territoriales ;
- l'enjeu d'amener les acteurs à se rencontrer en croisant les domaines d'intervention pour innover sur des modèles économiques adaptés aux exigences d'un territoire de montagne. Un territoire peu considéré sur la majeure partie du 20^e siècle, reconquis par la forêt, mais qui aujourd'hui exprime toutes ses valeurs pour les Alpes-Maritimes et au-delà, en lien avec le développement des activités de pleine nature depuis les années 80 et la recherche de la meilleure résilience possible dans le contexte mondial et local de changement climatique et d'érosion de la biodiversité.

Aussi, afin de maintenir la capacité d'animation du territoire tout en permettant les inflexions requises sur les actions, à compter du 1er janvier 2025, il est proposé de déposer 4 demandes de subventions :

- o **partenariat Européen pour l'Innovation afin de poursuivre la qualification de débouchés pour la valorisation des laines locales**

Elisabeth GALLIEN prend la parole et présente ce projet. Elle rappelle que depuis plusieurs années la filière laine est dans un cercle vicieux : les débouchés classiques ne sont pas assez rémunérateurs pour enclencher un intérêt à la valorisation de la laine. La filière de transformation de laine a connu une profonde crise depuis les années 1980 et les principaux transformateurs de laine en filature, tissage... n'utilisent presque plus de laine française.

La laine des Préalpes trouvait encore son marché vers l'Asie avant la crise du Covid, mais depuis, les exportations ont cessé et les stocks de laine s'accroissent dans les élevages qui de plus doivent supporter les coûts de tonte d'enlèvement et de traitement de leur laine.

Néanmoins, de nombreuses initiatives locales (Chandam, Laine Rebelle, La Sariette, Merilainos...) ont émergé pour revaloriser la ressource laine et en créer de la valeur ajoutée.

Des entreprises souhaitant réintégrer la laine française au cœur de leur production (Segar Mazurel, La Maison de la Transhumance et MDG Naturfasern...), ou adapter les process avec des fibres naturelles pour remplacer les fibres synthétiques (Le mouton Givré, Traille...), démontrent un regain d'intérêt pour cette matière, s'inscrivant dans une dynamique de décarbonisation, d'économie circulaire et de développement durable.

A l'heure où il est de plus en plus d'actualité de consommer de façon éco-responsable, revaloriser localement la laine produite sur le territoire trouve tout son sens.

Une feuille de route nationale sur les valorisations des laines françaises, engagée par le Collectif Tricolor et commandité par FranceAgriMer, permet de remettre en avant ce secteur et de réunir l'ensemble des acteurs français en vue de déterminer des actions à mener pour relancer la filière.

Ainsi, il s'agit de poursuivre les actions réalisées pendant le projet de coopération LEADER sur la filière laine dans les Préalpes d'Azur, et profiter du dynamisme actuel, afin de se réapproprier les ressources durables et le savoir-faire de la filière laine du territoire en :

- développant une activité de transformation de la laine économiquement viable ;
- coordonnant l'ensemble d'une filière : de la production jusqu'à la commercialisation : rassembler les différents acteurs de l'amont à l'aval ;
- permettant une meilleure connaissance des acteurs/opérateurs, faciliter les communications entre chaque « collège » (Formation, Production, transformation, recherche...).

Elisabeth GALLIEN précise que le PNR serait porteur de projet et permettrait de lever des financements (FEADER-Région Europe)) grâce à un partenariat avec les acteurs de la filière favorisant ainsi une mise en réseau de leurs secteurs d'activités et de consolider leurs liens ; tout en travaillant ensemble sur la recherche et le développement d'une filière locale et sur des débouchés tels que la semelle en feutre, la valorisation de la kératine, l'hygiénisation des laines. Par ailleurs, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) est en train de travailler sur ce sujet.

Anthony SALOMONE ajoute que l'Association des Communes Pastorales travaillent également sur la filière laine avec différents acteurs.

Pierre FABRE précise que pour le paillage le prix au m² est d'environ 7 €.

Elisabeth GALLIEN ajoute que le paillage de laine coûte plus cher que le paillage plastique, mais la laine plus résistante, présente donc une valeur supplémentaire.

Sabine GEAY-BOREL demande quel est l'organisme de recherche qui va porter ce projet ? Elisabeth GALLIEN précise que c'est le PNR qui va porter ce projet avec un poste à 90 %, il s'agira également de structurer la filière laine. Il est également prévu de travailler sur un système d'hygiénisation pour éviter de transporter la laine pour le lavage. Le PNR des Pyrénées Ariégeoises travaille aussi sur ce sujet.

Le Président ajoute qu'il souhaite mettre les moyens pour effectuer un travail de fond sur ce sujet.

Jean-Paul DAVID précise que la Région examinera de près ce projet.

La délibération n°24-D 018 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **demande subvention FEADER - Coopération pour la structuration des filières agricoles – Montagne des Préalpes d'Azur et environs**

Caroline GIORGI présente ce projet et explique que l'agriculture des Préalpes d'Azur est caractérisée par des fermes de tailles petites à moyennes, souvent polyvalentes. L'élevage extensif est prédominant en surface avec près de la moitié du territoire en zone pastorale potentielle, principalement des zones boisées difficilement attribuables à d'autres usages agricoles. Certains agriculteurs bénéficient de surfaces arables leur permettant de cultiver des prairies en rotation avec d'autres cultures annuelles (céréales, légumineuses, pomme de terre, etc.).

De nombreuses fermes sont tournées vers une agriculture à meilleure valeur ajoutée, telle que le maraîchage, les plantes à parfum, aromatiques et médicinales ou l'apiculture. L'agriculture et le pastoralisme répondent à de nombreux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire comme la production d'une alimentation saine et distribuée localement, la gestion du risque incendie et la richesse de la biodiversité par le maintien de l'ouverture des milieux ou encore la qualité des paysages par l'alternance des espaces boisés, de landes ou de surfaces agricoles. A l'instar de nombreux territoires en France, l'économie agricole des Préalpes d'Azur connaît une régression depuis plusieurs dizaines d'années.

Depuis quelques années l'évolution des lois et des attentes sociétales ont permis une meilleure appropriation des enjeux agricoles par la population et le déploiement d'initiatives permettant une redynamisation de l'agriculture.

Toutefois, en parallèle du développement et de l'accompagnement individuel des fermes, il subsiste des besoins d'organisation des filières. Les agriculteurs se mobilisent ensemble pour optimiser leur temps et la qualité de leur travail et pour améliorer leur impact sur le territoire. L'accompagnement technique et financier de ces initiatives collectives est primordial pour maintenir la dynamique et l'attractivité du territoire.

Il s'agit donc par ce projet de coopération de maintenir les dynamiques collectives en partenariat avec différents acteurs du territoire pour permettre à des projets structurants de voir le jour.

Le Président se questionne sur la redondance éventuelle de ce projet avec les dynamiques du Département.

Stéphane MAILLARD prend la parole pour préciser que le Département a investi dans un atelier de découpe, alors qu'avec le PNR il s'agirait de travailler sur un projet de charcuterie bio, notamment avec la commune de Collongues qui est située à côté de l'atelier de découpe de Puget. Pour diminuer les frais il faut se regrouper afin de valoriser les bas morceaux.

Elisabeth GALLIEN ajoute qu'il s'agit avec ce projet de garder le maillage sur le territoire.

Pierre FABRE précise qu'il s'agit d'un projet qui va permettre, grâce à cette enveloppe financière, de renforcer les actions des acteurs. Il aurait pu être mené plus tôt mais l'accompagnement était défectueux.

Elisabeth GALLIEN confirme que ce territoire est sous-équipé mais qu'il y a aujourd'hui une dynamique qui laisse à penser qu'on est prêt à passer le cap et les Projets Alimentaires Territoriaux aident à cela.

Stéphane MAILLARD ajoute qu'il y a des jeunes qui ont la volonté et qu'il y a quelque chose qui se passe, mais il y a un besoin d'animation et d'accompagnement.

Anthony SALOMONE se questionne sur le nombre d'agriculteurs présents sur le territoire. Caroline GIORGI rappelle qu'il y avait environ 200 agriculteurs au moment de la création de l'Association des Agriculteurs du Parc en 2009 et qu'aujourd'hui il y a une nouvelle dynamique avec des installations en cours et des projets innovants.

La délibération n°24-D 019 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **demande de subvention LEADER pour le projet d'accompagnement et de mise en réseau pour la transition des acteurs économiques du Parc des Préalpes d'Azur**

Le Président donne la parole à Jane BONY qui explique que cette demande de subvention sur le programme Leader fait suite à la stratégie itinérance et hébergement du Parc approuvée en 2019 et au programme Espace Valléen 2021-2027 approuvant les priorités du Parc pour un tourisme durable en transition.

En effet, les acquis de l'action « accompagnement à la qualification et à la mise en réseau des acteurs écotouristiques 2022-2024 » du programme Espace Valléen et le confortement de ces conclusions ont été salués à l'occasion :

- de la journée économie sociale et solidaire du 23 juin 2024 organisée par la CAPG à Valderoure,
- des échanges du 13 juin 2024 entre des professionnels des structures accompagnant la création et le développement d'activités et d'emploi, en marge de l'atelier LEADER et en écho à l'évaluation en cours de la Charte du Parc sur ce sujet.
- de l'émergence de nouvelles opportunités de dynamisation des offres éco-touristiques concertées à construire entre socio-professionnels (micro-séjour pour le CT Cote d'azur, l'existence d'un premier tour-opérateur bénéficiant de la marque « Valeurs Parc naturel régional » - Escursia et la plateforme des offres touristiques « Destination Parcs » proposée par la Fédération des PNR de France.

Il est donné aujourd'hui l'opportunité de saisir l'enjeu de faire se rencontrer une diversité d'acteurs pour des propositions alliant activités de nature, bien-être, culture, artisanat d'art dans une proximité de lieu avec un hébergement et une offre de restauration. Ce développement est majeur pour passer le cap d'organisation auquel le territoire peut prétendre pour l'accueil dans le respect des patrimoines et des services villageois pour tous.

Aussi, il est proposé d'inscrire le Parc dans une action « *d'accompagnement et de mise en réseau pour la transition des acteurs économiques* » et de solliciter une aide financière dans le cadre du programme LEADER 2023-2027 pour 18 mois et pour un montant de 101 500 €.

Le début effectif de l'opération sera conditionné au débat d'orientation budgétaire fin 2024 après examen du dossier en Comité de Programmation LEADER.

Anthony SALOMONE précise que Jane BONY est venue plusieurs fois à l'Auberge du Calendal d'Aiglun, ce qui a été très apprécié et les retours sont positifs.

Pierre FABRE ajoute qu'il faudra être vigilant sur ce type de dossiers financés par le programme Leader en effet si le PNR dépose 3 ou 4 dossiers on va se questionner sur les enveloppes disponibles pour les autres acteurs.

La délibération n°24-D 020 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- demande de subvention FEADER Mise en œuvre de la stratégie locale de développement forestier des Préalpes d'Azur – Programme d'actions de janvier 2025 au 30 juin 2027.

Elisabeth GALLIEN rappelle que la Charte Forestière de Territoire pour les Préalpes d'Azur et la mise en œuvre d'une gouvernance territoriale ainsi que son plan d'actions ont été élaborés pour la période 2023-2027.

Le Comité de pilotage de juin 2024, a permis un point d'actualité sur la mise en œuvre du plan d'actions 2023-2024 et d'échanger sur les priorités pour poursuivre la mise en œuvre de la Charte Forestière (voir annexe 3) ;

La perspective d'un prochain appel à projets (échéance prévue novembre 2024) dans le cadre de la nouvelle programmation FEADER 2023-2027 offre la possibilité de financer les actions issues d'une stratégie locale de développement forestier, à hauteur de 80%.

Aussi, pour la période 2024-2027, il est proposé de poursuivre une animation de janvier 2025 à juillet 2027 dédiée à la gouvernance et à la mise en œuvre des actions de la Charte Forestière de Territoire (CFT) des Préalpes d'Azur selon le plan de financement comprenant la rémunération du poste d'animateur de la Charte Forestière de Territoire, ainsi que les coûts directs essentiels à la mise en œuvre du plan d'actions décrit.

Il est précisé que le lancement effectif de l'opération est conditionné aux orientations budgétaires de fin 2024, dès lors que le plan de financement aura été stabilisé.

La délibération n°24-D 021 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

3. Contrat de Parc 2024 : Avis sur les projets soumis à la Région Provence Alpes Côte d'Azur

La Directrice explique que la Région a prolongé d'une année les modalités du Contrat de Parc 2020-2023. Un appel à projets a été adressé aux signataires de la Charte du Parc. La date limite de dépôt des dossiers était fixée au 12 juin 2024.

Les projets recensés sont les suivants :

Maitre d'ouvrage	Projet	Plan de financement	Lien Charte du Parc/Contrat de Parc
Commune de Saint-Auban	Equipements et installations - structuration du Pôle nature de Saint-Auban (toilettes sèches et signalétique parcours VTT)	Dépense éligible HT : 18 000 € Subvention sollicitée : 14 400 €	3 : Accueillir visiteurs/Préserver et faire connaître la Nature- 1.Accueillir nouvelles activités Charte de Parc articles 3,24 Stratégie Espace Valléen 1.2,3.1,2.2
Communes de Gilette	Requalification du sentier de randonnée de la Clave, reliant le village de Gilette à son hameau de la Clave suite à aléas naturels - portion du Grand Parcours des Baous.(Terrassements et soutènements)	Dépense éligible HT: 95 000 € Subvention sollicitée : 76 000 €	3 : Accueillir les visiteurs, préserver et faire connaître la Nature Charte de Parc articles 3,24 Stratégie Espace Valléen 2.1/2.2
SIVOM de Vence	Signalétique de sensibilisation pour les zones pastorales traversées par les chemins d'itinérance du grand parcours des baous	Dépense éligible HT : 5 600 € Subvention sollicitée : 4 480 €	3 : Accueillir les visiteurs, préserver et faire connaître la Nature Charte de Parc articles 3,4 – Stratégie Espace Valléen 3.3

SM Gréolières Audibergue	Projet « ON PISTE » : créations de parcours sportifs pour la diversification des activités outdoor des stations des Préalpes d'Azur	Dépense éligible HT : 32 770 € Subvention sollicitée : 26 216 €	3 : Accueillir les visiteurs, préserver et faire connaître la Nature/1. Accueillir de nouvelles activités Charte de Parc article 10, 23, 24 Stratégie Espace Valléen 1.2, 3.1, 2.2
PNR des Préalpes d'Azur (en DMO pour des communes bassin Estéron)	Panneaux de Signalisation d'Information Locale pour la valorisation des commerces et services	Dépense éligible HT : 23 375 € Subvention sollicitée : 18 700 €	1 : Accueillir de nouvelles activités en zone rurale -3 : Accueillir les visiteurs, préserver et faire connaître la Nature Charte du Parc article 10,19 Stratégie Espace Valléen 2.2&3,1.2,
Aiglun	Sécurisation géotechnique de l'accès à la forteresse troglodyte	Dépense éligible HT : 57 000 € Subvention sollicitée : 45 600 €	1 : Accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités en zone rurale - 3 : Accueillir les visiteurs, préserver et faire connaître la Nature Charte de Parc article 21,10,11

Soit un TOTAL d'aide région sollicitée en 2024 sur le contrat de Parc pour les Préalpes d'Azur : 185 396 €

Il relève du PNR de valider l'opportunité de ces projets en lien avec la Charte du Parc naturel régional. Aussi il est **proposé de soutenir l'ensemble de ces projets pour une prise en compte par la Région au titre du Contrat de Parc** (Commission Permanente d'octobre 2024). Le PNR assiste les maîtres d'ouvrage pour le dépôt des dossiers sur la plateforme dédiée à la gestion dématérialisée des demandes.

La délibération n°24-D 022 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Demande de subvention à la Région pour un projet de signalétique harmonisée sous convention de mandat (portage PNR)**

La Directrice explique que dans le cadre du contrat de Parc qui entend soutenir entre autre un développement économique vertueux vis-à-vis des aires protégées que sont les parcs naturels, le PNR propose de porter une action collective pour un besoin de signalétique (offre de service villageoise et touristique) concernant jusqu'à 5 communes du Bassin de l'Estéron en lien avec les situations d'enclavement de certaines communes et l'enjeu de sobriété de la signalétique pour limiter la banalisation des paysages de nature.

Les frais afférents sont à la charge des communes concernées ; les équipements sont imputés à leur actif ainsi que l'amortissement subséquent. La convention de mandat sera travaillée d'ici au démarrage de l'opération (hiver 2024 pour une mise en œuvre opérationnelle au début du printemps 2025).

Sylvie BENAÏM demande que le Département soit sollicité pour la pose des panneaux de signalétique.

Anthony SALOMONE précise que les panneaux de signalétique, hors agglomération, doivent respecter la réglementation, pour un respect visuel.

La Directrice ajoute que les projets doivent être conformes à la réglementation et à la Charte, un avis est en cours d'instruction.

Jean-Paul DAVID confirme que les dossiers seront présentés à la session de l'automne.

La délibération n°24-D 023 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

4. Autorisation au Président de porter une demande de dérogation pour perturbation intentionnelle d'espèce protégée pour le compte de scientifiques bénévoles pour l'inventaire de l'Isabelle de France (papillon)

La Directrice explique que des naturalistes et scientifiques bénévoles, accompagnés de vidéastes sollicitent le PNR pour le portage d'une demande de dérogation auprès de la DDTM pour la perturbation intentionnelle d'espèces protégées, afin de mieux évaluer l'aire de présence de l'Isabelle de France (*Graellsia isabellae*), détectée depuis 2021 sur Gréolières.

Après échange en Commission « avis-cadre de vie » du PNR, il est proposé d'approuver cette demande, sous réserve de l'avis du Conseil Scientifique du Parc sollicité pour l'occasion, avant de procéder au remplissage du CERFA et de compléter la liste des personnes autorisées.

La délibération n°24-D 024 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

5. Mise en tourisme de la RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé) Alpes Azur Mercantour – Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la sélection de sites d'observation et/ou d'interprétation sonore du monde nocturne : délibération sur les critères de sélection et la composition du comité de décision

La Directrice explique que dans le cadre du projet de coopération entre la Communauté de Communes des Alpes d'Azur, le Parc national du Mercantour et le PNR pour la mise en tourisme de la Réserve internationale étoilée sont prévus :

- **l'aménagement de sites d'observation** : la proposition est de construire un réseau de sites d'observation aménagés du ciel étoilé permettant l'animation et la médiation en direction des habitants et des visiteurs en matière de sensibilisation au monde nocturne. Les objectifs sont multiples : favoriser l'observation du ciel étoilé sur des sites favorables, proposer des installations aux professionnels pour développer une offre, matérialiser l'existence de la RICE grâce à la conception d'un mobilier original et un design emblématique.
Budget prévisionnel : 84 000 € HT pour l'équipement de 2 à 3 sites d'observations sur le territoire du PNR dont 20 % à la charge des communes retenues (les communes restent propriétaires et en charge des dépenses d'entretien ultérieures).
- **la création de capsules sonores liées à un sentier pédestre** : la création d'un support numérique innovant et utilisant le sens de l'ouïe est apparue comme une opportunité pour mettre en valeur la RICE grâce à l'expérience immersive qu'elle permet. Ces capsules permettront de découvrir des ambiances et paysages sonores nocturnes, des témoignages d'habitants et de professionnels, des contenus pédagogiques. Elles sont à enregistrer sur tout le territoire pour compléter l'existence de podcasts ou de sons libres de droits)
Budget prévisionnel : 24 893 € HT pour la création des bulles sonores, supporté à 50 % par le PNR et à 50 % par la CCAA. Les bulles pourront ensuite être utilisées par les 3 partenaires de la RICE : PNR, CCAA et PN Mercantour à travers différents médias.

Il est donc proposé :

- d'élargir la valorisation des bulles sonores à l'animation de sentiers pédestres déjà existants pour élargir les sites de médiation du ciel étoilé sur le territoire,

- de valider les critères de priorisation pour sélectionner les communes bénéficiaires de ces dispositifs, site d'observation ou sentier de bulles sonores (limité en moyens) ;
- d'approuver la composition du jury de sélection.

Sylvie BENAÏM ajoute que la CCAA est chef de file de ce projet. Elisabeth GALLIEN précise que ce projet est lancé uniquement sur les communes du PNR et que le PNR travaille en coordination avec la CCAA, les financements sont obtenus, il faut désormais déployer le projet.

La délibération n°24-D 025 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

B. Délibérations liées aux ressources humaines :

1. Organisation du temps de travail - modificatif à la délibération n°23-D-029 du 6 juillet 2023.

La Directrice explique que pour faire suite à la demande de précisions émise par le contrôle de légalité en date du 5 septembre 2023 (délibération 23-D-029 du 6 juillet 2023) concernant l'organisation du temps de travail des agents de la collectivité, il est proposé aujourd'hui d'apporter des précisions à cette délibération en indiquant que l'activité saisonnière de l'équipe des Ambassadeurs du Parc et de la Garde Régionale Forestière impose des cycles de travail avec des sujétions spéciales (travail du dimanche et jours fériés), mais n'entraîne pas pour autant de diminution annuelle de la durée du temps de travail.

La délibération n°24-D 026 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

9. Adoption du règlement intérieur des agents de la collectivité – modificatif de la délibération 23-D-030 du 6 juillet 2023 et autorisation spéciale d'absence pour concours.

La Directrice explique que pour faire suite à la demande de précisions émise par le contrôle de légalité en date du 5 septembre 2023 (délibération 23-D-030 du 6 juillet 2023) concernant l'adoption du règlement intérieur des agents de la collectivité, il est proposé d'apporter des précisions concernant la rédaction dudit document.

- Concernant le paragraphe intitulé : Annualisation du temps de travail et cycle de travail de la Collectivité : même précision que la délibération précédente.
- Concernant le paragraphe intitulé : Participation à un concours qui indique que « des autorisations d'absence peuvent être accordées aux agents devant se présenter aux épreuves d'un concours de la fonction publique : 48 heures par concours avant le début de la 1ère épreuve ».

Il est proposé de remplacer ce paragraphe par : *« une autorisation d'absence d'un jour, le jour de l'épreuve, peut être accordée aux agents devant se présenter à un concours de la fonction publique, dans la limite d'un concours par an ».*

La délibération n°24-D 027 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

10. Renouvellement de la convention unique d'offres de service du CDG06

La Directrice explique qu'il est proposé par le CDG-06 le renouvellement de la convention-cadre pour l'exercice des missions facultatives pour une nouvelle durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025 et comprenant les missions facultatives suivantes :

- le remplacement d'agents ;
- le conseil en recrutement ;
- le conseil en organisation ;
- l'archivage et la numérisation ;
- l'offre pluridisciplinaire : contrôle médical et suivi « santé et bien-être au travail » ;
- l'offre complémentaire en hygiène et sécurité au travail ;
- l'offre complémentaire en accompagnement psychologique.

En outre, de nouvelles missions ont été ajoutées afin de répondre le mieux possible aux attentes des communes et établissements, telles que :

- le Conseil Juridique Non Statutaire ;
- la Médiation ;
- le Coaching individuel & Coaching d'équipe ;
- le Bilan de compétences ;
- l'Assistance à la paye ;
- le Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

La délibération n°24-D 028 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

11. Indemnisation des congés annuels non pris en cas de cessation définitive d'activité.

La Directrice explique que les congés annuels non pris avant la fin de la relation de travail du fait de la maladie doivent faire l'objet d'une indemnisation (Cour administration d'appel de Bordeaux 13 juil. 2017 n°14BX03684), dans les limites suivantes :

- l'indemnisation maximale est fixée à 20 jours maximum par année civile pour un agent travaillant 5 jours de travail par semaine,
- l'indemnisation se fait selon une période de report limitée à 15 mois après le terme de l'année au cours de laquelle les congés ont été générés.

L'indemnisation doit être calculée en référence à la rémunération que l'agent aurait normalement perçue s'il avait réellement bénéficié de ses congés annuels.

Aussi et afin de pouvoir rémunérer les congés non pris d'un agent qui sera dans les prochains mois positionné en retraite pour invalidité, il est proposé d'autoriser l'indemnisation desdits congés.

La délibération n°24-D 029 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

12. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Le Président propose de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'Ingénieur territorial – catégorie A (indice majoré 454) - à temps complet pour une durée de 4 mois (du 1er septembre au 31 décembre 2024) afin de permettre la finalisation du plan d'action 2022-2024 "accompagnement à la qualification et à la mise en réseau des acteurs éco-touristiques".

La délibération n°24-D 030 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

13. Création de 3 contrats de projets à compter du 1^{er} janvier 2025

Le Président explique que pour poursuivre les dynamiques en cours concernant les missions liées à la Charte Forestière de Territoire, à la Laine et à l'accompagnement des acteurs économiques, il y a lieu de créer 3 emplois en contrat de projet, à savoir :

1. un emploi non permanent au grade d'Ingénieur Territorial – catégorie A, afin de mener à bien le plan d'actions lié à la revalorisation de la laine locale (en lien avec Délibérations 24-D-018 et 019), à partir du 1er janvier 2025 pour une durée de 31 mois, sous réserve des subventions effectivement allouées ;
2. un emploi non permanent au grade d'Ingénieur Territorial – catégorie A, afin de mener à bien le plan d'actions lié à l'accompagnement et mise en réseau pour la transition des acteurs économiques du Parc des Préalpes d'Azur (en lien avec Délibération 24-D-020) à partir du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 18 mois, sous réserve des subventions effectivement allouées ;
3. un emploi non permanent au grade d'Ingénieur Territorial – catégorie A, afin de mener à bien le plan d'actions 2025-2027 lié à la Charte forestière de territoire 2023-2027 (en lien avec Délibération 24-D-021) à partir du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 31 mois, sous réserve des subventions effectivement allouées.

La délibération n°24-D 031 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

14. Suppression de 3 postes permanents – Régularisation et mise à jour du tableau des effectifs

Le Président explique qu'il y a lieu de supprimer 3 emplois permanents afin de mettre à jour le tableau des effectifs :

- un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe (vacance CDG06-2008-676-069-001) non pourvu depuis le 01/01/2024 suite à mutation externe de l'agent ;
- un poste de Technicien Principal 1^{ère} classe (vacance CDG06-2021-10-783) non pourvu depuis le 08/11/2023 suite à mutation externe de l'agent ;
- un poste d'Attaché Territorial (vacance CDG06-2016-10-261) non pourvu depuis le 1er septembre 2021, suite à détachement longue durée.

Il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs en conséquence

Le Président rappelle que sur les projets subventionnés, il est créé des postes en contrat de projet. La pérennité de ces postes sera par ailleurs débattue en amont de la révision de la Charte. Pour l'instant, le budget est insuffisant pour fixer ces postes, mais il faudra se mettre autour de la table pour traiter ce sujet.

Ludovic SANCHEZ ajoute qu'il faudra absolument expliquer cela aux EPCI, le parc a rempli certaines missions mais on voit les limites et les difficultés d'un budget constant.

Anthony SALOMONE est inquiet du turn-over de l'équipe, car se sont des projets et des expériences acquises qui se perdent.

Les délibérations n°24-D 032 et 033 sont portées au vote et adoptées avec :
1 abstention : Anthony SALOMONE-délégué titulaire commune de Aiglun (1 voix) pour les 2 délibérations

C. Délibérations comptables :

1. Décision Modificative n°1 - Budget Principal - dont provisions pour risques et charge (créances douteuses) et chapitre 45

La Directrice explique que dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte-tenu, notamment, de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il est alors nécessaire de constater une provision pour ajuster la valeur réelle des titres de recette à celle inscrite en comptabilité, afin de tenir compte d'une perte financière éventuelle.

L'analyse effectuée conjointement avec le Comptable public, Monsieur Pierre-Yves SIKLI, des restes à recouvrer du Syndicat mixte, a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision.

Aussi pour les années 2016 à 2023, il est proposé de constituer une provision de 1 936,47 €.

Par ailleurs, le budget Primitif 2024 a été adopté par la délibération n°24-D-004 du Comité syndical du 15 février 2024 et des ajustements sont à prévoir concernant d'une part les provisions à constituer, d'autres part pour prendre en compte l'évolution de certaines dépenses de frais généraux ou de dépenses liées aux projets dans la limite du coût global initial, détaillés comme suit :

en section de fonctionnement

- Dans le cadre du projet « Mise en tourisme de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé » subventionné par un fonds européen et des cofinancements nationaux, des dépenses initialement prévues en fonctionnement seraient à imputer en investissement. Il s'agit de dépenses de location de matériel de mesure de pollution lumineuse à convertir en acquisition de matériel et de dépenses de communication nécessitant une comptabilisation en immobilisation corporelle (photo d'exposition) ;
- un sinistre sur un véhicule de la flotte en location a généré une dépense non prévisible au compte 61551 (entretien du matériel automobile) et une contrepartie liée au remboursement de l'assurance hors franchise, en recette, au chapitre 75 ;
- il est proposé d'inclure à la présente décision modificative les provisions pour créances douteuses et les réductions de créances, selon les conclusions soumises au présent Comité Syndical par délibération 2024-D-036 concernant l'état des restes à recouvrer du Syndicat mixte entre 2016 et 2023.
- d'autres ajustements sont proposés pour tenir compte des nouveaux éléments financiers.

En section d'investissement

- Conformément à la délibération 18-D-015 du 14 juin 2018, la provision pour charges de révision de charte a été constituée en mode semi-budgétaire. Entré en révision de sa charte, le parc a acté par délibération 23-D-052 du 19 décembre 2023 la libération partielle de la provision constituée, à hauteur de 30 000€ pour l'année 2024. Une inscription de dépense au chapitre 040 (cas d'une provision d'ordre budgétaire) a été inscrite au Budget Primitif 2024, avec une contrepartie en recettes au compte 7815. Cette écriture de 30 000€ doit être annulée pour être repassée en mode semi-budgétaire.

En conséquence, le Président propose d'approuver la décision modificative n°1, pour intégrer ces éléments nouveaux.

Les délibérations n°24-D 034 et 035 sont portées au vote et adoptées à l'unanimité

2. Budget principal – Placement des excédents de trésorerie sur des comptes à terme auprès du Trésor Public

La Directrice explique que le Syndicat Mixte dispose d'un fonds de roulement d'environ 400 000 € issu des excédents de fonctionnement successifs, constitué en vue de faire face aux besoins d'avance de trésorerie générés par la réalisation de projets d'ingénierie soutenus par des fonds européens et autres subventions.

Il est proposé aujourd'hui d'autoriser Le Président à procéder au placement de ces fonds sur des comptes à terme auprès du trésor Public (DDFIP) pour un montant de 400 000 € maximum, par placements unitaires de 50 000 € et d'une durée maximale de 12 mois.

La délibération n°24-D 036 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

D. Rapport des décisions prises par délégations du Bureau au Président :

Le Président présente les décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- demande de subvention auprès de la Région Sud pour la prise en charge des frais de transports des classes de lycéens dans le cadre du programme éducatif du Parc ;
- addendum au règlement interne et modification de la composition du Conseil Scientifique et prospectif ;
- déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » - Préalpes d'Azur - aux activités d'hébergement et de restauration : validation de la convention d'utilisation et du référentiel (cahier des charges pour obtenir la labellisation) ; échange sur les points d'attention concernant la labellisation de randonnées équestres ;
- avenant à la convention de partenariat pour l'utilisation de la base de données documentaire mutualisée à l'échelle interparc.

La séance est levée à 18h15.

Le secrétaire de séance,



Ludovic SANCHEZ